

Vous devez remplir ce formulaire si la fiducie réside en Alberta **ou** si elle est non-résidente et qu'elle exploite une entreprise par l'entremise d'un établissement stable en Alberta. **Joignez ce formulaire dûment rempli à la déclaration de la fiducie.**

Revenu imposable (ligne 56 de la déclaration) _____ 1

Étape 1 – Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable

Fiducies testamentaires, fiducies non testamentaires ou fiducies non testamentaires bénéficiant de droits acquis

Impôt de l'Alberta calculé sur le revenu imposable : Ligne 1 _____ × 10 % = _____ 2

Étape 2 – Crédit d'impôt pour dons

Total des dons

Ligne 17A de l'annexe 11	14412 •						
Sur la première tranche de 200\$ ou moins	–		×	10 % =	+		3
Sur le reste	=		×	21 % =	+		4
Crédit d'impôt pour dons (ligne 3 plus ligne 4)		14414 ■	=				5

Étape 3 – Impôt de l'Alberta

Inscrivez le montant de la ligne 2 ci-dessus. _____ 14401 ■ _____ 6

Crédit d'impôt pour dons (ligne 5) _____ 7

Crédit d'impôt pour dividendes

Ligne 24 de l'annexe 8			×	36,32 % =	14418 ■	+		8
Ligne 31 de l'annexe 8			×	17,5 % =	14415 ■	+		9

Report de l'impôt minimum des années passées

Ligne 30 de l'annexe 11			×	35 % =	14416 ■	+		10
Total des crédits (additionnez les lignes 7A à 10)			=				–	11

Total partiel (ligne 6 moins ligne 11; si négatif, inscrivez « 0 ») _____ = _____ 12

Impôt additionnel de l'Alberta relatif à l'impôt minimum (montant I du tableau 3 de l'annexe 12) _____ 14402 ■ + _____ 13

Total partiel (ligne 12 plus ligne 13) _____ 14405 ■ = _____ 14

Crédit de l'Alberta pour impôt étranger (selon le formulaire T2036, *Crédit provincial ou territorial pour impôt étranger*) _____ 14510 ■ _____ 15

Contributions politiques versées en Alberta en 2012 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* _____ 14521 • _____ 16

Crédit calculé pour la ligne 17 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso) _____ 17

Contributions politiques versées en Alberta en 2012 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* _____ 14522 • _____ 18

Crédit calculé pour la ligne 19 (maximum 1 000 \$) (lisez les instructions au verso) _____ + _____ 19

Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible (ligne 17 plus ligne 19) _____ 14520 ■ = _____ + _____ 20

Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances (lisez les instructions au verso) _____ 14440 • + _____ 21

Total des crédits (additionnez les lignes 15, 20 et 21) _____ = _____ – _____ 22

Impôt de l'Alberta (ligne 14 moins ligne 22; si négatif, inscrivez « 0 ») _____ 14540 ■ = _____ 23

Inscrivez ce montant à la ligne 82 de la déclaration.

Instructions pour l'impôt de l'Alberta

Quoi de neuf pour 2012

Le taux qui s'applique au montant des dividendes déterminés, aux fins du crédit d'impôt pour dividendes, a été modifié.

Lisez les renseignements ci-dessous concernant les montants suivants :

- le crédit d'impôt pour contributions politiques déductible;
- le dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances.

Ligne 20 – Crédit d'impôt pour contributions politiques déductible

De l'impôt qu'une fiducie doit payer à l'Alberta, elle peut déduire une partie des montants versés à :

- une association de circonscription enregistrée à une élection selon l'*Election Act*;
- un parti politique enregistré de l'Alberta ou un candidat inscrit à une élection selon l'*Election Act* ou la *Senatorial Selection Act*.

Faites le calcul ci-dessous pour **chaque type** de contribution politique versée en Alberta (lignes **A** ou **B**, le cas échéant).

Joignez à la déclaration un reçu officiel comme preuve de paiement et remplissez **une** des colonnes ci-dessous pour calculer le montant à inscrire à la ligne **17** ou **19**.

Contributions politiques versées en Alberta en 2012 selon le reçu officiel intitulé *Annual Contribution* : _____ **A**
Inscrivez le montant A à la ligne 16.

Contributions politiques versées en Alberta en 2012 selon le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution* : _____ **B**
Inscrivez le montant B à la ligne 18.

		Contributions ne dépassant pas 200 \$	Contributions dépassant 200 \$ mais pas 1 100 \$	Contributions dépassant 1 100 \$ mais pas 2 300 \$	Contributions dépassant 2 300 \$
Montant A ou B, le cas échéant	1				
Contribution de base	2	– 0 00	– 200 00	– 1 100 00	
Ligne 1 moins ligne 2	3	=	=	=	
Taux du crédit	4	× 75 %	× 50 %	× 33,33 %	
Ligne 3 multipliée par ligne 4	5	=	=	=	
Crédit de base	6	+ 0 00	+ 150 00	+ 600 00	
Crédit déductible (ligne 5 plus ligne 6)	7	=	=	=	1 000 00

Inscrivez le résultat de la ligne 7
comme suit :

- à la ligne 17, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Annual Contribution*;
- à la ligne 19, s'il s'agit d'un crédit calculé selon les contributions figurant sur le reçu officiel intitulé *Senatorial Selection Campaign Contribution*.

Ligne 21 – Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances

Inscrivez le revenu inutilisé de la fiducie correspondant
aux redevances canadiennes versées à l'Alberta. _____ × 10 % = _____ **C**

Inscrivez le montant C à la ligne 21.

Si vous avez des questions...

Pour en savoir plus sur l'impôt et les crédits de l'Alberta, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au **1-800-959-7383**. Pour obtenir des formulaires, allez à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le **1-800-959-3376**.